



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Mylène Grenier, greffière par intérim de la Municipalité

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Mylène Grenier, greffière par intérim que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure à un règlement relatif au zonage du Village de la municipalité de Saint-Placide, ci-après indiqué, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 16 août 2022 à 19 h 30 à la salle Jean-Paul-Carières située au 281, montée Saint-Vincent.

Demande de dérogation mineure

Demande numéro 2022-02

Demande de dérogation mineure pour :

Immeuble : 79-81, boulevard René-Lévesque

Zone : CA-14

Nature : Autoriser la construction d'une porte de garage d'une hauteur 3 mètres (10 pieds) pour un garage détaché, tandis que le Règlement de zonage du Village de Saint-Placide numéro 184-93 exige une hauteur maximale de 2,74 mètres (9 pieds) pour une porte de garage.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 16 août 2022 quant à cette demande.

DONNÉ à Saint-Placide, ce 20^e jour du mois de juillet de l'an 2022.

Mylène Grenier
Greffière par intérim



CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Article 420 du Code municipal)

DÉROGATION MINEURE : NUMÉRO 2022-02

NUMÉRO DE DOSSIER : 4943-43-6190

Je soussignée, Mylène Grenier, greffière par intérim de la Municipalité de Saint-Placide, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Municipalité et avoir affiché ledit avis sur le tableau d'affichage du bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt deux.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mylène Grenier'.

Mylène Grenier
Greffière par intérim